Compte Rendu du Conseil Municipal du 16/02/2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le 16 Février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 07 Février 2012, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

<u>Etaient présents</u>: Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, M. MINIMBU Adjoints au Maire,

M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM. ROS, GUERRIEN, MALEME, Mme CHIBAH, M OGE, Mme HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, Mme LATOUR, M. KARMAN, Mme DERKAOUI, M. DEL MONTE, Mme GRARE, M. KAMALA, Mme DESCAMPS, MM. PAUPERT, MENIA, Mmes LENOURY, AHMED, Conseillers Municipaux,

Excusés: Représentés par : Excusés : Représentés par :

Mme LOURENCOM. MONINOMme KARMAN SUCHM. KARMANM. KETFIM. LOGREMme KOUAMEMme AHMED

Mme ZAHIR M. LANTERNIER

Absents: Mme M'DAHOMA MOHAMED, MM. RUER, AUGY

Mmes RATZEL TOGO et KHELAF étant arrivées à 20h06.

Secrétaire de séance : M. GUERRIEN

QUESTION N° 041 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 26 Janvier 2012

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 Janvier 2012

OUESTION N° 042 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement à l'OPH relative au programme de modernisation des ascenseurs et autorisation du maire à signer une convention relative à cette subvention

A l'unanimité. Ugo LANTERNIER, président de l'OPH, Michel-Tedjini MAIZA, Evelyne YONNET, Véronique HAMMACHE Administrateurs, n'ayant pas pris part au vote

DECIDE d'attribuer une subvention d'équipement égale à 20,8% des dépenses d'investissement effectivement réalisées dans le cadre du programme de modernisation des ascenseurs dans la limite de 1 200 000 € (un million deux cent mille euros)

AUTORISE le maire à signer une convention en précisant les modalités d'attribution

QUESTION N° 043 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers pour l'aménagement du porche 41bis bld A France pour permettre l'accès aux Restaurants du Cœur

A l'unanimité. Ugo LANTERNIER, président de l'OPH, Michel-Tedjini MAIZA, Evelyne YONNET, Véronique HAMMACHE, administrateurs, n'ayant pas pris part au vote

DECIDE d'attribuer une subvention d'équipement égale à 50% des dépenses d'investissement effectivement réalisées dans le cadre des travaux d'aménagement du porche de l'immeuble sis 41 bis boulevard Anatole France pour permettre le passage de camion dans la limite de 11 750 €

AUTORISE le maire à signer une convention en précisant les modalités d'attribution

QUESTION N° 044 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire

A DEBATTU sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2012, sur la base d'un rapport remis aux conseillers municipaux. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

QUESTION N° 045 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Demande de création d'un périmètre d'usage de consommation exceptionnel (PUCE)

A la majorité des membres du conseil :

- les membres du groupe Communiste et Citoyen, MM. Karman, Beaudet, Del Monte, Mmes Karman, Derkaoui, Grare, Latour ayant voté contre, M. Kamala s'étant abstenu,

- M. Monino du groupe Europe Ecologie Les Verts s'étant abstenu, Mme Ratzel-Togo ayant voté contre,
- -M. Ros s'étant abstenu,
- les membres du groupe UMP s'étant abstenus

SOLLICITE auprès du Préfet du Département de la Seine – Saint-Denis, la création d'un Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel sur la zone délimitée par l'emprise du Quartier commercial « Le Millénaire ».

QUESTION N° 046 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : année 2012 - attributions vestimentaires

A l'unanimité.

APPROUVE : le montant de l'estimation des attributions vestimentaires pour l'année 2012 est de 157 611.62 €.

DIT : que le montant des bons d'achats vestimentaires attribués à certains agents à la place de l'attribution vestimentaire sera réparti de la façon suivante :

- bon d'achat administratif : 56 €

- bon chaussant : 43 €

- bon costume : 182 €

- bon parka : 150 €

QUESTION N° 047 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNNEL COMMUNAL: Centre Municipal de Santé : Autorisation de recrutement d'un médecin spécialisé en Oto-Rhino Laryngologie par voie contractuelle à compter du 1er mai 2012 pour une durée de 3 ans

A l'unanimité.

AUTORISE: le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, un médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie à compter du 1er mai 2012 pour une durée de 3 ans.

AUTORISE : le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération sera calculée sur la base de 77.54 € brut (vacation de 2 heures)

OUESTION N° 048 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : centre municipal de santé :autorisation de recrutement d'un médecin spécialisé en Oto-rhino-laryngologie pour une durée de 3 ans à compter du 1 er mars 2012

A l'unanimité.

AUTORISE: le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, un médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie à compter du 1er mars 2012 pour une durée de 3 ans.

AUTORISE : le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération sera calculée sur la base de 77.54 € (brut, vacation de 2 heures)

QUESTION N° 049 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : centre municipal de santé : autorisation de recrutement d'un pédicure - podologue par voie contractuelle à compter du 1 er avril 2012 pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité.

AUTORISE: le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, un pédicure – podologue à compter du 1^{er} avril 2012 pour une durée de 3 ans.

AUTORISE: le Maire à signer le contrat de recrutement,

DIT : que la rémunération sera calculée sur la base de 23.27 € de l'heure

QUESTION N° 050 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : Centre Municipal de Santé : autorisation de recrutement d'un chirurgien dentiste par voie contractuelle à compter du 1er mars 2012 pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, un chirurgien dentiste à compter du 1^{er} mars 2012 pour une durée de 3 ans.

AUTORISE: le maire à signer le contrat de recrutement,

DIT : que la rémunération sera calculée sur la base de 64.62 € brut (vacation de 2 heures),

QUESTION N° 051 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO OBJET : Election de la Commission d'Appel d'Offres

A la majorité des membres du conseil, le groupe Gauche indépendante et citoyenne s'étant abstenu

DECLARE élus comme membres titulaires et suppléants, sur la liste unique figurant en annexe de la présente délibération, les maires adjoints et conseillers municipaux suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Omar AIT BOUALI	Jean-Louis OGE
Véronique HAMMACHE	Daniel GARNIER
Christine RATZEL-TOGO	Tedjini-Michel MAIZA
Gérard DEL MONTE	Kilani KAMALA
Christiane DESCAMPS	Nadia LENOURY

QUESTION N° 052 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO - Jean-Yves VANNIER OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable 2012

A l'unanimité.

ATTESTE de la présentation effective du rapport développement durable 2012 de la commune d'Aubervilliers à l'organe délibérant de la collectivité.

QUESTION N° 053 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Octroi d'une subvention pour surcharge foncière au bénéfice des Résidences Sociales d'Ile de France - I3F en vue de la réalisation d'une résidence sociale de 35 logements locatifs sociaux sur le terrain sis 78/80, rue Léopold Réchossière

A l'unanimité.

DECIDE l'octroi au bénéfice des Résidences Sociales d'Ile de France – I3F d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 170.000 euros, propre à la réalisation de la résidence sociale citée,

DECIDE que cette subvention sera versée qu'une fois le montant du versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité réglé par les Résidences Sociales d'Île de France – I3F.

OUESTION N° 054 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Octroi d'une subvention pour surcharge foncière au bénéfice des Résidences Sociales d'Ile de France - I3F en vue de la réalisation de 12 logements familiaux sur le terrain sis 78/80, rue Léopold Réchossière

A l'unanimité.

DECIDE l'octroi au bénéfice des Résidences Sociales d'Ile de France – I3F d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 45.000 euros, propre à la réalisation des logements familiaux cités,

DECIDE que cette subvention sera versée qu'une fois le montant du versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité réglé par les Résidences Sociales d'Île de France – I3F.

QUESTION N° 055 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Désaffectation et déclassement du domaine public du 125 rue des Cités à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AX 20, d'une superficie de 273 m².

A l'unanimité.

DECIDE de désaffecter et de déclasser du domaine public communal les locaux et leur terrain d'assiette situés 125 rue des Cités à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AX 20 d'une superficie de 273m².

QUESTION N° 056 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession du 125 rue des Cités à Aubervilliers, bien en totalité situé sur la parcelle cadastrée AX n° 20, d'une superficie de 273 m², au profit de la SA PROMOGIM.

A l'unanimité.

DECIDE de céder le bien situé 125 rue des Cité à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AX n° 20 d'une superficie de 273 m² au profit de la SA PROMOGIM, ou tout substitué, afin de réaliser un ensemble immobilier de 5 950 m² de SHON minimum d'habitation, en accession libre à la propriété.

FIXE le prix de cession à 320 000 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 057 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

Création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur le site de la documentation française.

QUESTION REPORTEE

QUESTION N° 058 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI - Marc GUERRIEN OBJET : Création du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Ile-de-France, Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) - Approbation des statuts.

A l'unanimité.

APPROUVE la création d'un nouvel établissement public de coopération culturelle (EPCC) à caractère administratif entre les communes d'Aubervilliers et de La Courneuve, la communauté d'agglomération de Plaine Commune, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et l'Etat en vue de mettre en place et de gérer un cycle d'enseignement supérieur spécialisé commun au Conservatoire à Rayonnement Régional et à l'Université Paris VIII .

AUTORISE le Maire à signer les statuts de cet EPCC dénommé « Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Ile-de-France » annexés à la présente délibération.

DESIGNE Marc GUERRIEN comme le représentant de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration de cet établissement pour la durée de son mandat électif restant à courir.

QUESTION N° 059 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET: Signature de la convention d'intervention et des annexes techniques "concert" et "actions musicales" entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention d'intervention ainsi que les annexes techniques « concert » et « actions musicales » avec l'association Banlieues Bleues dans le cadre de la 29^{ème} édition du festival.

DIT que la dépense prévue dans la convention de 25 680 euros TTC sera inscrite au budget communal

QUESTION N° 060 - RAPPORTEUR Véronique LE BIHAN

OBJET : Signature de la convention d'objectifs triennale 2012, 2013 et 2014 entre la commune d'Aubervilliers et l'association "Les Séniors d'Aubervilliers"

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs triennale entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association « Seniors d'Aubervilliers » pour les années 2012, 2013 et 2014.

QUESTION N° 061 - RAPPORTEUR Benoit LOGRE

OBJET: Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes (IEPC) concernant le multi-accueil SCOUBIDOU, sis 8 rue Paul Bert

A l'unanimité.

AUTORISE: Le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association IEPC concernant le multi accueil SCOUBIDOU

QUESTION N° 062 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAIZA-Jean-François MONINO OBJET : Elaboration de l'Agenda 21 d'Aubervilliers. Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour les phases 2 et 3.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter et percevoir des subventions du Conseil Régional d'Île de France et à signer les conventions de partenariat relatives aux dernières phases d'élaboration de l'Agenda 21 d'Aubervilliers et à sa mise en œuvre (2012-2014).

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 00 H 03